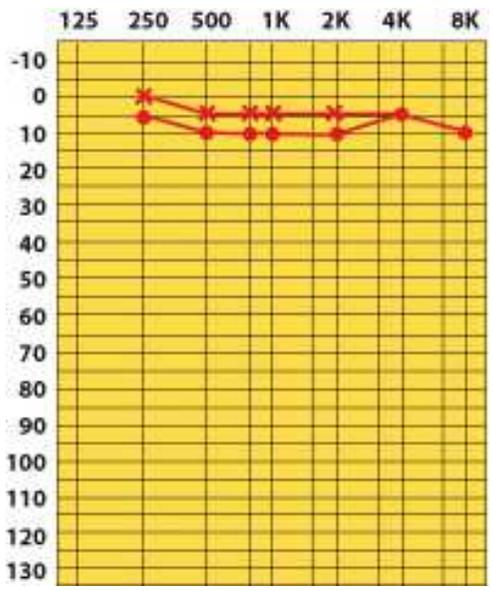


## ► L'Examen audiométrique

L'examen audiométrique consiste à mesurer les seuils d'audition chez un sujet.



Exemple d'une courbe normale

En faisant régulièrement des examens audiométriques, cela permet de contrôler la baisse d'audition.

## ► En conclusion :

**LA PREVENTION** doit être respectée pour éviter les surdités.

Outre la prévention technique selon les postes qui doit être faite par l'entreprise, les protections individuelles mises à disposition pour le personnel sont :

- \* **Pour le port intermittent :**
  - Les serre-têtes*
  - Les serre-nuques*
  - Les casques*
- \* **Pour le port continu :**
  - Les bouchons d'oreilles (jetables ou moulés sur mesure)*



EPI porté	Diminution en dB
10 % du temps	1 dB
50 % du temps	3 dB
90 % du temps	10 dB
<b>100 % du temps</b>	<b>25 dB</b>



**Le service de santé et de prévention des risques professionnels vous Informe**



**LE BRUIT  
CELA VOUS  
CONCERNE**

**Votre Médecin du travail :**

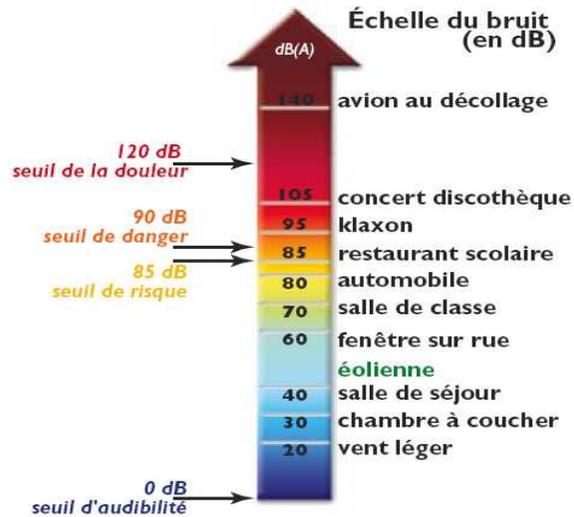
Docteur :

Téléphone :

# Le Bruit

Le bruit est un ensemble de sons produits par des vibrations.

Des sons intenses et/ou douloureux peuvent léser les cellules auditives de l'oreille interne.



Le bruit provoque une fatigue auditive.

Si un sujet normal est soumis pendant un certain temps à un bruit intense, il ressent après l'arrêt du bruit une sensation de baisse de l'audition.

Les effets du bruit sont multiples :

- ⇒ Troubles de la vigilance (risques d'accidents) ;
- ⇒ Troubles cardio-vasculaires ;
- ⇒ Troubles du sommeil ;
- ⇒ Troubles de l'humeur.

## Seuils limites de risque et actions à entreprendre par l'entreprise :

Mesure Lex. 8h*	Crête *	Action
80dBA	> 135 dBC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'EPI s'il n'existe pas d'autres moyens pour éviter le risque.</li> <li>- Formation/information des opérateurs exposés.</li> <li>- Examens audiométrique à la demande du médecin du travail ou du salarié.</li> </ul>
85 dBA	> 137 dBC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme technique et organisationnel pour réduire l'exposition au bruit</li> <li>- Formation/information des opérateurs exposés</li> <li>- Mise à disposition d'EPI et contrôle de leur port effectif.</li> <li>- Surveillance médicale renforcée.</li> </ul>
87 dBA (prise en compte de l'atténuation assurée par les EPI)	> 140 dBC	<p><u>Valeurs limites d'exposition à ne pas dépasser !</u></p>

\* Lex. 8h : niveau moyen d'exposition quotidienne (dose moyenne sur une journée de travail )

\* Crête : valeur instantanée maximale enregistrée

## La surdité professionnelle

La surdité professionnelle dépend des caractéristiques du bruit : fréquence, intensité, durée, caractère continu ou intermittent.

L'évolution se fait en 3 stades :

- *1<sup>er</sup> stade* : l'atteinte auditive n'est pas perceptible pour le sujet (on peut la retrouver grâce à l'examen audiométrique) ;
- *2<sup>ème</sup> stade* : le sujet s'en aperçoit car il perd la perception des bruits aigus. La conversation avec une autre personne ne lui pose pas de problème, par contre à plusieurs, le sujet a du mal à suivre la conversation ;
- *3<sup>ème</sup> stade* : la surdité devient une véritable infirmité. Le sujet n'entend plus la voix. Il faut parler plus fort pour qu'il l'entende. Des bourdonnements ou sifflements peuvent se surajouter.

👉 **IL N'EXISTE PAS DE TRAITEMENT A LA SURDITE CAR C'EST LE RESULTAT DE LA DESTRUCTION DES CELLULES**